



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le **29 JUIL, 2025**
ID : 057-245700695-20250717-D2025_107_SI-AR

DECISION 2025-107

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2024 portant sur le vote du Budget primitif principal 2025 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 avril 2025 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-73 en date du 10 juin 2025 portant Virement de Crédits n°1/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-86 en date du 26 juin 2025 portant Virement de Crédits n°2/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-106 en date du 15 juillet 2025 portant Virement de Crédits n°3/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2025 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Virement de crédits n°4-2025

Imputation (chapitre - article - fonction)	NATURE	MONTANTS	
		CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
CHAPITRE 011		76 447,69	76 447,69
DF 011 60612 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Énergie - Électricité		76 447,69
DF 011 615221 020 /04_SERVICES TECHNIQUES	Entretien et réparations - Bâtiments publics	3 600,00	
DF 011 6156 70 /0316_MAISON DE LA NATURE	Maintenance	746,98	
DF 011 6184 020 /0204_IFAGE Service : Service Ressources Humaines	Formation	20 700,00	
DF 011 6184 70 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Informatique	Formation	2 421,91	
DF 011 6288 020 /0204_IFAGE Service : Service Ressources Humaines	Autres services extérieurs - autres	40 300,00	
DF 011 6288 420 /1207_MSAP Service : Service Informatique	Autres services extérieurs - autres	178,80	
DF 011 6288 70 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Informatique	Autres services extérieurs - autres	8 500,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	dont crédits au titre de la fongibilité : 0,00 €	76 447,69	76 447,69
CHAPITRE 20		24 500,00	0,00
DI 20 2051 0048 020 /0204_IFAGE Service : Service Ressources Humaines	Concessions et droits similaires	24 500,00	
CHAPITRE 21		20 846,42	46 996,42
DI 21 21838 0028 323 /0906_SPCAP Service : Service Informatique	Autre matériel informatique	1 180,44	
DI 21 21838 0048 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Autre matériel informatique	1 372,80	
DI 21 21838 OPNI 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Autre matériel informatique	2 110,80	
DI 21 21838 OPNI 76 /0316_MAISON DE LA NATURE	Autre matériel informatique	10 950,00	
DI 21 21848 0032 76 /0316_MAISON DE LA NATURE	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 308,31	
DI 21 21848 0038 66 /1207_MSAP Service : Service France Services	Autres matériels de bureau et mobiliers	750,00	
DI 21 2188 0028 323 /0906_SPCAP Service : Service CAP Vert	Autres immobilisations corporelles	444,96	
DI 21 2188 OPNI 633 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service OT	Autres immobilisations corporelles	537,17	
DI 21 2188 OPNI 633 /05_TOURISME Service : Service OT	Autres immobilisations corporelles	114,00	
DI 21 2188 OPNI 633 /0512_TCOT ROD Service : Service OT	Autres immobilisations corporelles	77,94	
DI 21 2188 OPNI 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Autres immobilisations corporelles		46 996,42
CHAPITRE 23		1 650,00	0,00
DI 23 2313 OPNI 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service Batiments	Immobilisations en cours - Constructions	1 650,00	
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	dont crédits au titre de la fongibilité : 26 150,00 €	46 996,42	46 996,42
	Total Ouverture de crédits	123 444,11	
	Total Réduction de crédits		123 444,11

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

29 JUL 2025

ID : 057-245700695-20230747-D-2025_107_SI-AR

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 4-2025 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 868 796,02 €	111 530,00 €	0,00 €	3 757 266,02 €
Section Investissement	5 047 684,43 €	130 331,00 €	26 150,00 €	4 891 203,43 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 juillet 2025

Le Président
Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250717-D2025_107_SI-AR

